

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MILAN**

Procès-verbal des délibérations de la session extraordinaire du 21 janvier 2013, tenue au Centre communautaire de Milan, situé au 405 rang Sainte-Marie, Milan, à 19h00.

Présences : Louiselle Rouillard, Linda Therrien, Jacques Proteau, Gaston Denis, Maurice Proteau et Richard Nadeau.

Ils forment quorum, sous la présidence du maire, Monsieur Claude Turcotte. Noëlla Bergeron, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Tenue de l'assemblée de consultation publique.
4. Adoption du 2^{ième} projet de règlement sur l'abattage d'arbres.
5. Cotation pour épandeur de sel et sable et l'attache requise.
6. Levée de la session.

Procès-verbal

- | | |
|--------------|---|
| 2013-01-4519 | <ol style="list-style-type: none"> 1. Ouverture de la session extraordinaire

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité que la session extraordinaire soit ouverte.
Adoptée. |
| 2013-01-4520 | <ol style="list-style-type: none"> 2. Adoption de l'ordre du jour.

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté. 3. Tenue de l'assemblée de consultation publique.
Vingt-sept personnes ont assisté à l'assemblée de consultation publique tenue par les membres du conseil municipal. |
| 2013-01-4521 | <ol style="list-style-type: none"> 4. Adoption du 2^{ième} projet de règlement sur l'abattage d'arbres.

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité que la directrice générale vérifie les allégations de M. Émery Bélanger auprès de M. Serge Bilodeau, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC du Granit; que l'adoption du règlement no. 2013-73 (avec ou sans modification) soit reporté à la session régulière du 4 février 2013.
Adoptée. |
| 2013-01-4522 | <ol style="list-style-type: none"> 5. Cotation pour épandeur de sel et sable et l'attache requise.

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité : <ul style="list-style-type: none"> • d'accepter la soumission de Garage Benoit Rouillard Inc, au montant de 3400.00\$ plus taxes, pour un épandeur de sel et sable; autoriser l'épandeur de sel et de sable; |

- d'accepter la soumission de Bock équipements, au montant de 1500.00\$ plus taxes, pour un attache rapide de type manuel.

Adoptée.

6. Levée de la session.

2013-01-4523

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité que la session extraordinaire soit levée. (20H30).

Claude Turcotte, maire

Noëlla Bergeron, d.g., ses.-très.